

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est convoqué le 07 novembre 2019.

ORDRE DU JOUR :

- DEMANDE DE SUBVENTION DE LA TOUVIERE,
- CONVENTION DE DENEIGEMENT,
- TAUX TAXE D'AMENAGEMENT POUR 2020,
- BUDGET GENERAL : VIREMENT DE CREDITS N°01,
- ACQUISITION DE TERRAIN DE MME PUGIN GENEVIEVE -
PARCELLE SECTION A N°1583
- PROJET DE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE/EHPAD LES
OMBELLES,
- CCG : COURRIER D'INFORMATION RELATIF A L'APPUI
D'INGENIERIE SUR LA GESTION DES EAUX PLUVIALES,
- CONSEIL DEPARTEMENTAL : INVITATION A L'OBSERVATOIRE
DEPARTEMENTAL,
- VIDEO PROTECTION,
- DIVERS.

A CHEVRIER, LE 31 OCTOBRE 2019
LE MAIRE,

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 NOVEMBRE 2019

L'An deux mil dix-neuf, le sept novembre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Madame Agnès CUZIN, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS : 11

PRESENTS : MMES PHILIPPE-BURTIN Céline,
MRS ROSAY Thierry, LAPRAZ Louis, GRANDCHAMP Pierre, CLAEYS
Stéphane, MARMILLOUD Denis, REINHARDT Claude
EXCUSES : MMES CLERC Evelyne, CAULY Tiphaine
M PALOMARES Julio

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Louis LAPRAZ est désigné comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 03 OCTOBRE 2019 :

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 03 octobre 2019 est adopté à l'unanimité.

COMPTE-RENDUS DE REUNIONS :

Le Conseil Municipal est informé du contenu des réunions suivantes :

- Communauté de communes :

* conseil communautaire du 28/10/19 : les membres réfléchissent au périmètre, à la

structuration et aux modalités de gouvernance autour de la prise de compétence du PLU par la CCG.

Une présentation de l'évaluation à mi-parcours du SCOT est réalisée ; le Conseil Communautaire approuve ce document.

Les membres adoptent les tarifs 2020 pour la redevance spéciale des déchets non ménagers. Ils autorisent deux contrats d'apprentissage pour les services assainissement et petite enfance.

* bureau du 04/11/19 : la CCG souhaite acquérir du terrain agricole sur les communes de Viry et Archamps. La SAFER présente aux élus son rôle pour mener à bien ce projet. Il est demandé aux communes de se positionner sur la proposition d'ingénierie eaux pluviales proposée en mission mutualisée.

Un point sur l'avancement des projets de la technopôle est réalisé.

Les membres adoptent le règlement mutualisé de formation.

* commission aménagement 05/11/19 : cette réunion avait pour objectif de poursuivre la réflexion sur le PLUi avec la présentation de la mise en place du PLUi du Pays de Gex par les élus concernés.

Une proposition de charte va être rédigée en vue de fixer les modalités de construction du PLUi lorsque la CCG aura repris la compétence. Ce point sera mise en débat et au vote d'ici fin 2019.

* commission transport : un point sur la construction du dépôt bus est réalisé. La construction du bâtiment va débuter prochainement.

Les études géotechniques relatives à la Viarhona sont acceptées.

- Police pluricommunale du Vuache : les élus décident de procéder à un nouveau recrutement afin de compléter l'équipe en place et palier à l'absence pour maladie longue durée du responsable.

Les communes intéressées par la vidéo protection prennent connaissance de leur devis. Il est précisé que la Région et l'Etat subventionnent la vidéo protection.

DEMANDE DE SUBVENTION DE LA TOUVIERE (2019/11/01) :

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention de l'association La Touvière et propose de verser une subvention de 500 €.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de l'octroi d'une subvention d'un montant de 500 € à l'association La Touvière.

CONVENTION DE DENEIGEMENT (2019/11/02) :

Madame le Maire présente à l'assemblée une convention entre la commune et la SARL Bernard EVREUX, afin d'assurer le déneigement de la commune.

Après avoir ouï l'exposé et après délibération, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la convention annexée à la présente,
- AUTORISE Madame le Maire à la signer.

TAUX TAXE D'AMENAGEMENT POUR 2020 (2019/11/03) :

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Le conseil municipal décide :

- d'instituer le taux de 4% sur l'ensemble du territoire communal

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

BUDGET GENERAL : VIREMENT DE CREDITS N°1 (2019/11/04)

Sur proposition de Madame le Maire,
Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE le virement de crédits suivant :

Articles	Libellés	Dépenses Positives	Dépenses Négatives
615231	Entretien, réparation voirie		3000
6413	Personnel non titulaire	3000	

ACQUISITION DE TERRAIN DE MME PUGIN GENEVIEVE - PARCELLE SECTION A N°1583 (2019/11/05) :

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'elle souhaite acquérir 241 m2 la parcelle section A n°1583 de Mme Geneviève PUGIN, emplacement réservé au PLU, afin de mettre en valeur le lavoir existant et créer une aire de rencontre tout en sécurisant le site.
Elle propose d'acquérir ce terrain au prix de 15 000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu l'article L1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) qui précise que les collectivités territoriales acquièrent à l'amiable des biens immobilier.

Après avoir entendu l'exposé du maire,

- **DECIDE** d'acquérir ce terrain au prix de 15 000€
- **PRECISE** que le cabinet de géomètre expert MONOD et Associés a été mandaté afin de diviser la parcelle section A numéro 1583
- **DECIDE** que les frais et accessoires de cette acquisition seront à la charge de la commune
- **DONNE** pouvoir au Maire de procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de régulariser ce dossier

PROJET DE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE/EHPAD LES OMBELLES :

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet de convention entre la commune et l'EHPAD les Ombelles.

Le Conseil Municipal émet un avis très favorable à cette subvention de 2€ par habitant.

CCG : COURRIER D'INFORMATION RELATIF A L'APPUI D'INGENIERIE SUR LA GESTION DES EAUX PLUVIALES :

Madame le Maire donne lecture du courrier de la CCG relatif à la proposition d'un accompagnement aux communes par la CCG sur la gestion des eaux pluviales.

Ce document apporte des précisions sur la proposition d'ingénierie sur la gestion des eaux pluviales en indiquant le détail des missions proposées.

Le Conseil Municipal souhaite adhérer à ce projet qui lui paraît très intéressant pour la commune.

CONSEIL DEPARTEMENTAL : INVITATION A L'OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL:

L'assemblée est informée de l'invitation à l'observatoire départemental qui se tiendra le 03

décembre 2019.

VIDEO PROTECTION :

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'estimation du projet de vidéo protection à l'étude sur le territoire de la police municipale pluricommunale.

Préalablement aux démarches administratives liées au projet, il paraît souhaitable de s'assurer de la bonne implantation du matériel pour son efficacité optimale. Mme le Maire organise un rendez-vous sur place avec le technicien au plus tôt.

DATE DES VŒUX DU MAIRE :

Le Conseil Municipal fixe la date des vœux du maire au vendredi 17 janvier 2020 à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

FAIT ET DELIBERE A CHEVRIER LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS